

12-2 LE GRAND RHINOLOPHE (*Rhinolophus ferrumequinum*)

ÉCOLOGIE

HABITAT

Gîtes d'hiver : jusqu'à 300 individus dans des grottes, d'anciennes mines, des caves et des galeries.

Gîtes d'été : colonies pouvant regrouper plusieurs centaines de femelles reproductrices dans les combles. Les églises et les châteaux semblent être les plus souvent utilisés.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Le Grand Rhinolophe chasse les grands insectes (hannetons, criquets, papillons nocturnes) qu'il recherche en volant le long des haies, des lisières forestières ou des ripisylves. Ces animaux peuvent se déplacer jusqu'à une quinzaine de kilomètres de la colonie pour trouver de la nourriture.

HISTORIQUE DES POPULATIONS, RÉPARTITION ACTUELLE

Autrefois largement répandu sur l'ensemble du territoire, le Grand Rhinolophe connaît une chute importante de ses effectifs depuis les années 1960. En Bretagne, cette espèce est encore relativement bien représentée par rapport au reste de la France. Aujourd'hui, les populations les plus importantes se rencontrent à l'ouest de la Bretagne, les densités se font de plus en plus faibles à mesure que l'on se déplace vers l'est, avec des populations de plus en plus isolées.

FACTEURS D'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

L'homogénéisation de l'espace agricole (disparition du bocage et des prairies permanentes) entraîne la perte de terrains de chasse, limite les possibilités de liaison entre les colonies ou le déplacement vers des zones favorables à l'alimentation et détériore des habitats favorables à ses proies. Les produits phytosanitaires et les vermifuges réduisent les populations d'insectes (hannetons notamment), seule ressource alimentaire de l'espèce. Ces produits tuent également directement les chauves-souris en les empoisonnant.

Cette espèce est très sensible aux dérangements dans les gîtes d'hiver et d'été, ainsi qu'à la disparition de ces gîtes. En particulier, la réfection des bâtiments peut empêcher l'accès en vol pour les grands rhinolophes.

OBJECTIFS

- » Dans un premier temps, l'objectif est l'arrêt du déclin et donc le maintien des populations existantes. À terme, il s'agira de faciliter la reconquête des espaces d'où l'espèce a disparu, afin de reconnecter les populations aujourd'hui isolées et de ce fait fragilisées.

PISTES D'ACTIONS

- » D'une manière générale, la protection des chauves-souris doit tenir compte de trois composantes indissociables : les gîtes d'été, les gîtes d'hiver et les zones de chasse.
- » Maintenir et protéger les gîtes accueillant les grands rhinolophes, ou étant susceptibles d'en accueillir, que ce soit en hiver ou en été : il est nécessaire de limiter et d'organiser la fréquentation humaine de ces sites afin d'éviter les dérangements susceptibles de nuire à ces animaux.
- » Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et de vermifuges et utiliser les produits les moins nocifs pour l'entomofaune.
- » Entretenir et restaurer le maillage bocager, les ripisylves et les prairies naturelles humides afin de recréer des corridors pour le déplacements des animaux entre les colonies et vers des terrains de chasse favorables.

Liens : voir aussi les orientations « 2 - Maintenir, restaurer et entretenir un maillage bocager cohérent », « 3 - Rendre les parcelles plus favorables à la faune sauvage », « 8 - Préserver et restaurer la qualité et la diversité des cours d'eau en prenant en compte les ripisylves et les fonds de vallées » et « 11 - Améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les milieux urbains et artificiels ».

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- » La gestion de sites protégés (APPB, conventions avec les propriétaires) est assurée depuis 1989 par Bretagne Vivante et le Groupe mammalogique breton (GMB). Cette protection concerne 4 sites de reproduction et 10 sites d'hivernage.
- » Un Contrat Nature pour la conservation de l'espèce intitulé "Etude et protection des Grands rhinolophes du bassin versant de la Rade de Brest" est mené depuis 2001 par le GMB, en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne.
- » Le Grand Rhinolophe est pris en compte dans la gestion de plusieurs sites Natura 2000.



Grand Rhinolophe.

12-3 LE PETIT RHINOLOPHE

(Rhinolophus hipposideros)



Petit Rhinolophe enveloppé dans ses ailes.

ÉCOLOGIE

HABITAT

Gîtes d'hiver : les groupes sont généralement composés de moins de 40 individus dans des grottes, d'anciennes mines, des caves et des galeries.

Gîtes d'été : colonies pouvant regrouper plus de 100 femelles reproductrices dans des combles. Les églises, les moulins à eau et les dépendances de châteaux semblent être les plus souvent utilisés.

Très sédentaire, le Petit Rhinolophe ne se déplace souvent que de quelques kilomètres entre ses gîtes d'été, d'hiver et ses zones de chasse. Au delà de 12 km de distance, les colonies n'auraient plus de contacts entre elles.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Le Petit Rhinolophe chasse les petits insectes (moustiques, papillons nocturnes, petits coléoptères, araignées) associés aux milieux aquatiques ou aux boisements humides.

HISTORIQUE DES POPULATIONS, RÉPARTITION ACTUELLE

Le statut du Petit Rhinolophe en Bretagne était encore mal connu il y a 20 ans. Depuis, l'effort de prospection réalisé par les naturalistes a permis de préciser la répartition de l'espèce. Hormis le Finistère, il semble présent dans l'ensemble de la région mais avec des effectifs relativement limités.

FACTEURS D'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

L'homogénéisation de l'espace agricole (disparition du bocage et des prairies permanentes) entraîne la perte de terrains de chasse, limite les possibilités de liaison entre colonies et vers des zones d'alimentation potentiellement favorables, et détériore des habitats favorables à ses proies. Les produits phytosanitaires et les vermifuges réduisent les populations d'insectes, seule ressource alimentaire de l'espèce. Ces produits tuent également directement les chauves-souris en les empoisonnant.

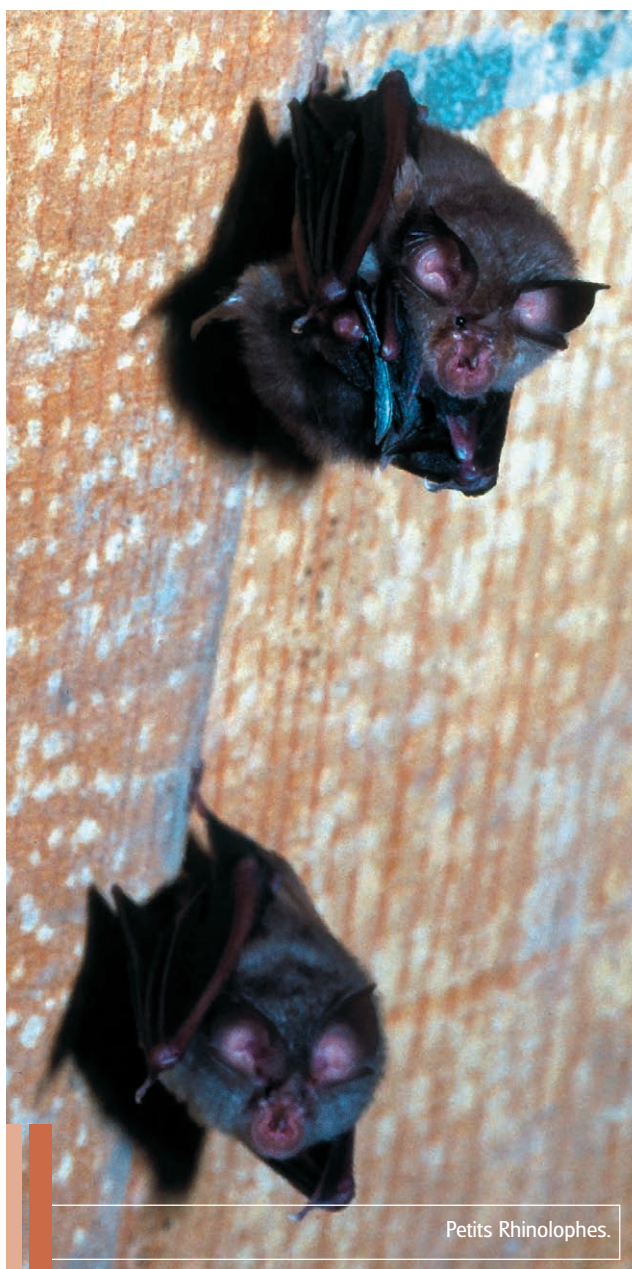
Cette espèce est très sensible aux dérangements dans les gîtes d'hiver et d'été, ainsi qu'à la disparition de ces gîtes. En particulier, la réfection des bâtiments empêche l'accès en vol pour le Petit Rhinolophe.

OBJECTIF

- » L'objectif est d'arrêter le déclin des populations existantes en assurant leur préservation et celle des habitats nécessaires à leur survie.

PISTES D' ACTIONS

- ›› La protection du Petit Rhinolophe passe par la préservation des colonies de reproduction, des sites d'hivernage ainsi que des zones de chasse.
- ›› Maintenir et protéger les gîtes accueillant le Petit Rhinolophe, que ce soit en hiver ou en été : il est nécessaire de limiter et d'organiser la fréquentation humaine de ces sites afin d'éviter les dérangements susceptibles de nuire à ces animaux.
- ›› Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et de vermifuges, et utiliser les produits les moins nocifs pour l'entomofaune.
- ›› Entretenir et restaurer le maillage bocager afin de recréer des corridors pour le déplacement des animaux entre les colonies et vers des terrains de chasse favorables.



Petits Rhinolophes.

Liens : voir aussi les orientations « 2 - Maintenir, restaurer et entretenir un maillage bocager cohérent », « 3 - Rendre les parcelles plus favorables à la faune sauvage », « 8 - Préserver et restaurer la qualité et la diversité des cours d'eau en prenant en compte les ripisylves et les fonds de vallées » et « 11 - Améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les milieux urbains et artificiels ».

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› La gestion de sites protégés (APPB, conventions avec les propriétaires) est assurée depuis 1989 par Bretagne Vivante et le Groupe mammalogique breton (GMB). Cette protection concerne 4 sites de reproduction ainsi que 4 gîtes d'hiver.
- ›› Depuis 2003, Bretagne vivante a engagé un Plan d'action régional en faveur du Petit Rhinolophe dans le cadre d'un Contrat Nature mené en partenariat avec l'Université de Rennes I, le Conseil régional de Bretagne et les 4 Conseils généraux, avec pour objectifs d'améliorer les connaissances et la gestion des populations bretonnes.
- ›› Le Petit Rhinolophe est pris en compte dans la gestion de plusieurs sites Natura 2000.

12-4 LE GRAND MURIN

(*Myotis myotis*)



Grand Murin.

ÉCOLOGIE

HABITAT

Gîtes d'hiver : dans des cavités souterraines (grottes, anciennes mines) ainsi que dans des caves de châteaux

Gîtes d'été : colonies pouvant regrouper plus de 100 femelles reproductrices dans des combles de bâtiments.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Le Grand Murin chasse principalement par glanage au sol. Son régime alimentaire est constitué de carabes, de géotrupes, de perce-oreilles, d'orthoptères, d'araignées, ainsi que de tipules et de hannetons lors d'émergences massives. La majorité des terrains de chasse se situent dans un rayon de 10 km autour de la colonie.

HISTORIQUE DES POPULATIONS, RÉPARTITION ACTUELLE

Le statut du Grand Murin en Bretagne était encore mal connu il y a 20 ans. Depuis, l'effort de prospection réalisé par les naturalistes a permis de préciser la répartition de l'espèce, qui est principalement présente dans le sud et l'est de la région.

FACTEURS D'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

L'homogénéisation de l'espace agricole (disparition du bocage et des prairies permanentes) entraîne la perte de terrains de chasse, limite les possibilités de liaison entre colonies et vers des zones d'alimentation, et détériore des habitats favorables à ses proies.

Les produits phytosanitaires et les vermifuges réduisent les populations d'insectes, seule ressource alimentaire de l'espèce. Ces produits tuent également directement les chauves-souris en les empoisonnant.

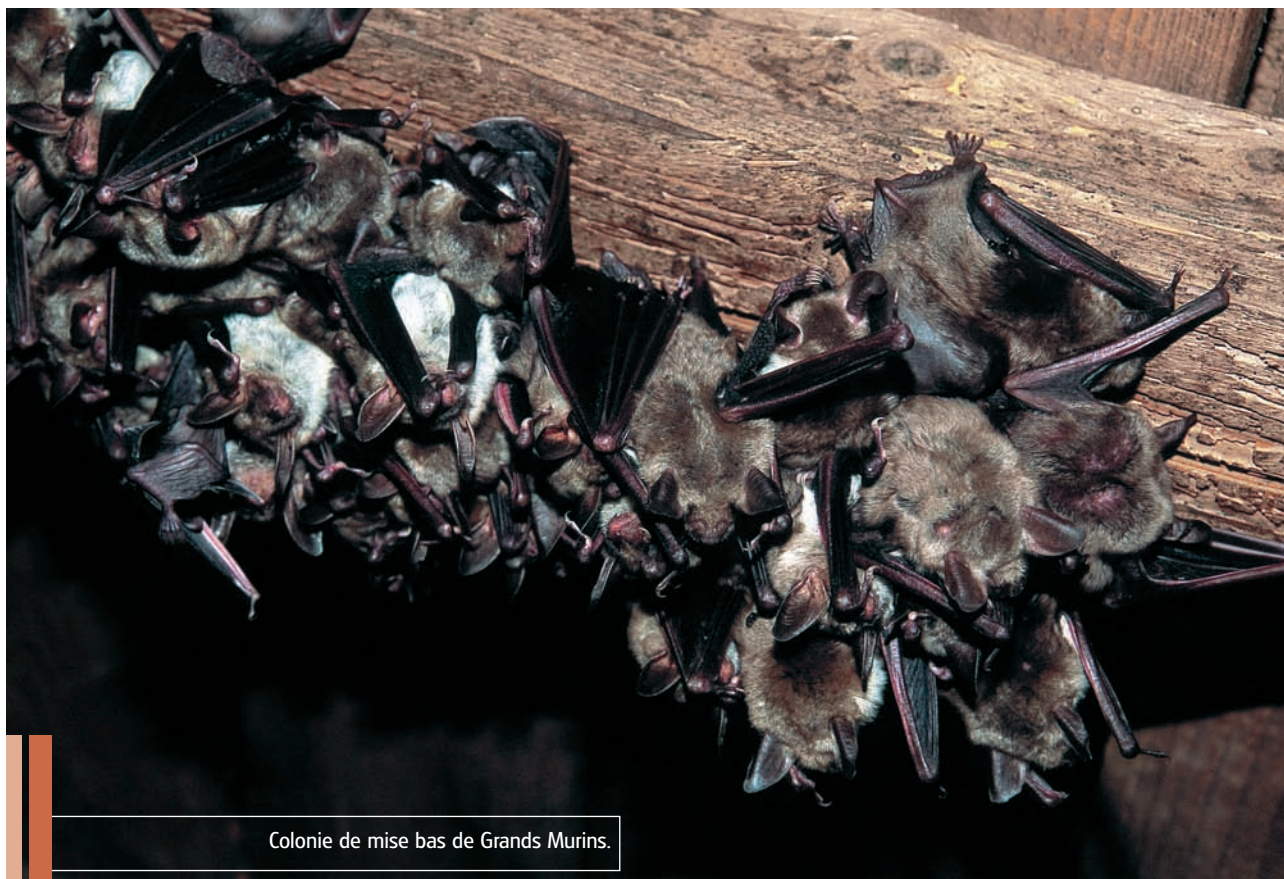
Cette espèce est très sensible aux dérangements dans les gîtes d'hiver et d'été, ainsi qu'à la disparition de ces gîtes. Ainsi, la pose de grillages dans les clochers, la réfection de bâtiments et la mise en sécurité des anciennes mines (effondrement ou comblement des entrées) provoquent la disparition de colonies.

OBJECTIF

- » L'objectif est d'arrêter le déclin des populations existantes en assurant leur préservation et celle des habitats nécessaires à leur survie.

PISTES D'ACTIONS

- » La protection du grand murin passe par la préservation des colonies de reproduction, des sites d'hivernage, ainsi que des zones de chasse.
- » Maintenir et protéger les gîtes accueillant les grands murins, que ce soit en hiver ou en été : il est nécessaire



de limiter et d'organiser la fréquentation humaine de ces sites afin d'éviter les dérangements susceptibles de nuire à ces animaux.

- ›› Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et de vermifuges, et utiliser les produits les moins nocifs pour l'entomofaune.
- ›› Entretenir et restaurer le maillage bocager afin de recréer des corridors pour le déplacement des animaux entre les colonies et vers des terrains de chasse favorables.

Liens : voir aussi les orientations « 2 - Maintenir, restaurer et entretenir un maillage bocager cohérent », « 3 - Rendre les parcelles plus favorables à la faune sauvage », et « 11 - Améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les milieux urbains et artificiels ».

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› La gestion de sites protégés (APPB, conventions avec les propriétaires) est assurée depuis 1989 par Bretagne Vivante et le Groupe mammalogique breton (GMB). Cette protection concerne 12 sites de reproduction ainsi que 7 gîtes d'hiver.
- ›› Le Grand Murin est pris en compte dans la gestion de plusieurs sites Natura 2000.